



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 mars 2018

**Objet de la délibération**

**TAUX D'IMPOSITION 2018**

Le vingt neuf mars deux mille dix huit à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

**Etaient présents :**

André HARTEREAU, Loïc RABIN, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Marie-Françoise CERESZ, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Marc LE BOUHART, Anne LAVOUÉ, Philippe PERRONNO, Jacques KERZERHO, Jean-François LE CORFF, Martine JOURDAIN, Serge GERBAUD, Fabrice LEBRETON, Xavier POUREAU, Marie-Hélène LE BORGNE, Guénaëlle LE HIN, Michaël BEAUBRUN, Alain HASCOET, Sylvie SCOTÉ

**Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Michèle DOLLÉ à Marie-Françoise CERESZ, Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Caroline BALSSA à Claudine CORPART, Katy BOUILLAUT à Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN à Jean-François LE CORFF, Frédéric TOUSSAINT à Loïc RABIN, Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Pascal LE LIBOUX à Alain HASCOET, Nolwenn LE ROUZIC à Jacques KERZERHO, Jennifer TESSIER-JOSSET à Anne LAVOUÉ, Françoise BARJONET MOY à Martine JOURDAIN, Franck LE GOURRIÉREC à Thierry FALQUERHO

**Absent(s) :**

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CERESZ Marie-Françoise** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction des Services Financiers

**N° 2018.03.016**

**TAUX D'IMPOSITION 2018**

**Rapporteur : Loïc RABIN**

En fonction des bases d'imposition 2018 notifiées par les services de l'Etat, le Bureau Municipal est d'avis de maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel soit :

- Taxe d'habitation 17.45%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.27%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 69.52%

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29, et suivants,  
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal le 05 mars 2018,  
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources le 12 mars 2018,  
Vu le rapport présenté,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

→ APPROUVE le maintien des taux d'imposition à leur niveau actuel.

**Délibération adoptée par 29 voix Pour et 4 voix Contre, 0 Abstention(s).**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

André HARTEREAU